

DQ9

Envoi courriel : Sonia.dumoulin@mapaq.gouv.qc.ca

Québec, le 20 novembre 2009

Madame Sonia Dumoulin  
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation  
Direction régionale du Centre-du-Québec  
767, boulevard Pierre-Rioux Est, bureau 100  
Victoriaville (Québec) G6T 1S7

**Objet :           Projet d'aménagement d'un parc éolien dans la MRC de L'Érable**  
**Questions complémentaires à l'audience n<sup>os</sup> 1 et 2**

---

Madame,

À la suite de la première partie de l'audience publique concernant le projet mentionné, la commission d'enquête et d'examen chargée du dossier vous transmet des questions du public.

**Question 1**

Sur quels principes la CPTAQ se base t-elle pour accepter sur son territoire agricole, l'installation de tours géantes, la construction d'un bâtiment voué à l'interprétation du projet éolien, à laisser déboiser les cimes des montagnes et faire des routes qui vont altérer le milieu sensible et affecter nos paysages pour toute leur durée de vie ?

**Question 2**

J'ai possédé une terre. Dans le bas de ladite terre, j'ai voulu bâtir un camp en bois rond d'environ 16 x 20 pieds. J'ai consulté l'inspecteur municipal. Le territoire étant zoné vert, on m'a dit que c'était interdit et que si je le construisais il devrait être démoli. J'ai argumenté en disant que je le placerais en plein dans une talle d'épinettes où rien ne pousse. Que le bétail ne perdrait pas un seul brin d'herbe. Rien à faire. Je voudrais savoir ce que a Enerfin que je n'avais pas, ou ce qui a changé dans les critères de décision d'autoriser des altérations irréversibles à cette zone verte où se retrouve le projet des Érables ?

Vous remerciant de votre diligence, veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Anne-Lyne Boutin  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission